

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 juin 2020

---

**REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE AGRICOLES EN FRANCE  
CONTINENTALE ET DANS LES OUTRE-MER - (N° 3071)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 34

présenté par

Mme Dubié, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson,  
Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. Favennec Becot, Mme Josso, M. François-  
Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et  
M. Philippe Vigier

à l'amendement n° 17 du Gouvernement

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer les alinéas 10 à 12.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ces alinéas, ajouté en commission et repris ici par le gouvernement, prévoient un écrêtement du minimum de pension en fonction du montant de retraite tous régimes. Il met donc fin à l'universalité de la garantie « 85% du SMIC », en diminuant fortement son nombre de bénéficiaires. Or, cette proposition de loi a pour essence de garantir un niveau minimum de pensions digne et décent à l'ensemble des retraités relevant du régime agricole.

Notre groupe est favorable à la proposition de loi telle qu'initialement rédigée, et demande donc la suppression de l'écrêtement qui en réduit fortement la portée.